



Formation monitorat fédéral de kitesurf - Convention pour le projet d'alternance

Dans le cadre de la formation du monitorat fédéral de kitesurf et suite au stage de 12 jours en centre, les stagiaires ayant validé leur statut d'élève moniteur et présenté leur projet d'alternance doivent réaliser à minima huit jours sous tutorat.

Le rôle du moniteur tuteur consiste à compléter la formation du stagiaire sur le terrain en encadrant à deux les situations prévues pour la réalisation du projet du club support.

Le tuteur veillera à accompagner l'élève moniteur, tant dans la préparation que l'encadrement et l'évaluation des séances. L'expérience ainsi acquise fera l'objet d'un compte rendu écrit support d'évaluation d'une épreuve de l'examen final.

Stagiaire

Nom :

Prénom :

Club (ou structure fédérale) support du projet d'alternance

Nom :

Numéro d'affiliation :

Moniteur / Tuteur

Nom :

Prénom :

Numéro de licence :

Actions prévues dans le cadre de l'activité de l'élève moniteur

Public / niveau / objectif /

Dates / Lieux /



Chacun en ce qui le concerne s'engage à respecter le cadre de la convention tel que détaillé ci-dessus.

Validation

Date :

Nom et signatures :

Le président du club :

L'élève moniteur :

Le moniteur / tuteur :

RAPPEL : le tuteur doit être un moniteur expérimenté, validé par la commission formation, **licencié à la FFVL et assuré en RC pro également à la FFVL** car c'est son assurance par extension qui couvrira l'élève moniteur dans le cadre des actions prévues au projet.

En dehors de ces actions réalisées en présence du tuteur, le moniteur stagiaire œuvre au sein de son club uniquement dans le cadre des prérogatives déjà validées de Leader Club et d'Initiateur power kite.

Convention à renvoyer à emilie@ffvl.fr 15 jours AVANT le début des actions sous tutorat.